



## **RÈGLEMENT TOURISME 2022**

La Commission de Tourisme de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine met en place le Championnat de Ligue de Tourisme 2022.

### **PARTICIPANTS :**

---

Pour être classé au Championnat de Ligue de Tourisme Nouvelle Aquitaine, les participants doivent être titulaires d'une licence FFM contractée dans un club de la ligue pour l'année en cours.

Pour le classement final, les participants qui contracteront leur licence en cours d'année ne pourront pas bénéficier d'un effet rétroactif pour les étapes antérieures à leur prise de licence.

### **ÉQUIPEMENT DES PARTICIPANTS :**

---

Les participants doivent porter les équipements de sécurité conformes au Code de la Route en vigueur au moment de l'organisation de chaque étape.

### **VÉHICULES : :**

---

Seuls les motocycles tels que définis par le code sportif de la FFM et homologués pour la circulation sur la voie publique sont admis dans le cadre du tourisme motocycliste. Ils doivent être conformes au Code de la Route, homologués et assurés pour une utilisation routière et en on état de fonctionnement.

Les pilotes doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

### **CATÉGORIES : :**

---

Le Championnat de Ligue sera réparti en 5 catégories :

- Scratch Pilotes (toutes catégories "Pilotes" confondues)
- Pilotes 50cc
- Pilotes 125cc
- Pilotes féminins
- Passagers

### **CALENDRIER :**

---

- 2 et 3 avril Lezay (79) MC Rochelais
- 28 et 29 mai Luçon (85) MC Luçonnais
- 18 juin Brive (19) Brive Moto Sport Organisation
- 3 septembre Bayonne (64) Brive Moto Sport Organisation
- 10 et 11 septembre Les Touches de Périgny (17) MC Les Anges Gardiens
- 8 et 9 octobre Finale CFT (24) Commission Nationale de Tourisme

Exceptionnellement, en raison de la "Covid 19", le calendrier pourra être modifié en cours d'année en fonction de l'évolution de la pandémie et des restrictions qui y seront associées. Dans ce cas, chaque modification fera l'objet d'une information en temps réel.

Les étapes prises en compte pour le classement seront du type "Tourisme", rassemblements, randonnées ou rallyes touristiques.

### **DROITS D'ENGAGEMENT :**

---

Les droits d'engagement seront définis par les organisateurs de chaque étape dans leurs règlements particuliers, conformément aux dispositions de la Commission Nationale

de Tourisme.

### ***INSCRIPTIONS :***

---

La date limite des inscriptions sera précisée par les organisateurs, dans les programmes et règlements particuliers de chaque étape qui seront préalablement diffusés sur le site Internet de la Ligue.

### ***VÉRIFICATIONS :***

---

A chaque étape, il sera procédé à la vérification des licences des participants.

L'organisateur d'une étape se réserve le droit de procéder à une vérification des permis de conduire, certificats d'immatriculation, et attestations d'assurance ainsi qu'à un contrôle technique visuel des véhicules. En cas d'anomalie, le participant pourra se voir refuser l'accès à la manifestation et de fait, au pointage organisé dans le cadre de l'étape.

Un membre de la CRT sera chargé de la collecte de la liste des participants et des résultats.

### ***CLASSEMENTS :***

---

A chaque étape, le classement des participants se fera en fonction du cumul du kilométrage « aller » depuis leur lieu de départ et du kilométrage des randonnées ou des rallyes touristiques imposés qu'ils auront à effectuer au cours de l'étape. L'adresse de départ sera celle inscrite sur la licence et ne changera plus au cours de l'année. Les distances seront calculées par un logiciel du type « Via Michelin » par la route la plus courte effectuée à moto.

Cas particulier des participants résidant dans d'autres ligues : Le lieu de départ retenu sera le point d'entrée sur le territoire de la Ligue Nouvelle Aquitaine par la route la plus courte.

Afin de ne pas défavoriser les concurrents du championnat lorsqu'ils prennent part à l'organisation d'une étape et qui de part leurs fonctions ne peuvent pas y participer à moto, ceux-ci se verront attribué pour cette étape, le même nombre de points que s'ils y avaient effectivement participé en tant que concurrent, sous réserve qu'ils participent à au moins une autre étape organisée par un autre club que le leur.

Afin d'encourager la participation au Championnat de Ligue, un bonus de 500 points sera attribué aux concurrents à chaque étape.

A l'issue de la saison, le cumul des points attribués donnera lieu aux classements finaux des différentes catégories du Championnat de Ligue de Tourisme de Nouvelle Aquitaine. En cas d'ex-aequo, pour départager les concurrents, il sera tenu compte du nombre d'étapes effectuées. Les 3 premiers de chaque catégorie se verront récompenser par la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine, sous réserve que la catégorie compte au moins 3 concurrents classés.

### ***DROIT À L'IMAGE :***

---

En s'inscrivant à une étape du Championnat de Ligue de Tourisme, les participants autorisent l'organisateur, la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine et plus généralement la FFM à exploiter, dans un but non commercial, les images et vidéos prises dans le cadre de l'organisation sur lesquelles eux-mêmes et leurs véhicules apparaissent.

### ***RÉCLAMATIONS***

---

Elles devront être déposées conformément aux dispositions des Championnats et Trophées de la Ligue Motocycliste Nouvelle Aquitaine et du Code Sportif de la Fédération Française de Motocyclisme.

### ***SANCTIONS :***

---

Elles seront prises conformément aux dispositions des Championnats et Trophées de Ligue Nouvelle Aquitaine.

Toute tentative de fraude ou de tricherie entraînera la mise hors classement du participant